



Département des Ressources Humaines

Décision n°2022-980

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chef de Projet en Transition et Grand Débat au Département Urbanisme et Habitat

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-12, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Département Urbanisme et Habitat, un emploi de chef de Projet en Transition et Grand Débat, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Charger d'identifier et problématiser les enjeux, le champ, et les angles du débat, ainsi que ses acteurs potentiels dans le domaine de la fabrique de la ville (contributeurs, témoins, acteurs...).

Contribuer à structurer les objectifs et attendus opérationnels, stratégiques, et politiques du débat sous l'angle urbain et mobiliser l'information nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre du débat.

Etre amené.e à coordonner les partenaires internes et externes en amont, élaborer des cahiers des charges pour la production de contenus ou de données sur les entrants urbains du débat, suivre, coordonner, et valider des livrables (élaboration de certains livrables)

Prendre une part active à la préparation, à l'organisation opérationnelle, et à la conduite des rendez-vous et temps forts du débat (publications, débats citoyens, événements, temps médiatiques...). Etre en relation directe avec les participants -habitants, collectifs, les contributeurs, etc. Accompagner et coordonner les agents du DUH amenés à intervenir lors des événements.

Assurer une veille et un reporting sur le déroulement du débat et en lien avec la DG Démocratie et Stratégie, et impulser des ajustements et enrichissements éventuels dans la mise en œuvre ou dans l'exploitation et l'interprétation des contenus (décodage et mise en perspective des contributions dans le domaine de l'urbanisme et de la fabrique de la ville)

Travailler à l'anticipation des déclinaisons opérationnelles consécutives au débat (travail de problématisation en lien avec la politique publique et le plan d'action « développement urbain », objectivation des calendriers de projets et des niveaux de faisabilité des orientations...). Animer et nourrir la réflexion pour élaborer la feuille de route urbaine « post-débat » dans ses enjeux tant stratégiques qu'opérationnels.

Structurer et porter la mise en œuvre de cette feuille de route et / ou des engagements issus du débat pour le compte du Département Urbanisme et Habitat dans le domaine de la fabrique de la ville.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chef de Projet en Transition et Grand Débat au Département Urbanisme et Habitat est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum / B 390 et au maximum / B 673, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 24 aout 2022

Pour la Présidente

La membre du bureau déléguée

Elisabeth LEFRANC

mis en ligne le

11 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220824-2022_980DEC-AU
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022